



Commune de

Baelen

N° 454

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2026

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

DOSSIER :

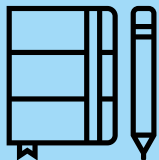
LE MONUMENT KUSY : UNE MÉMOIRE QUI PERDURE À BAELEN



INFORMATIONS OFFICIELLES:
LE LOUP







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

LIMBOURG

FOURIR Béatrice 76 31 21
Rue J Wansart 11 - GOÉ

MILET Jean Pierre 76 34 40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 76 61 48
Neupré 17 - BILSTAIN

MILET Séverine 76 34 40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 76 61 48
Neupré 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne Françoise 76 45 45
Rue des Ecoles 17 - DOLHAIN

TIQUET Marie Pierre 76 45 45
Rue des Ecoles 17 - DOLHAIN

DEJARDIN Kévin 76 45 45
Rue des Ecoles 17 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 44 58 81
Chemin du Meunier 15 - BILSTAIN

LUSZEZEK Jonathan 55 56 33
Quai des Religieuses 36 - DOLHAIN

BECKERS Emilie 55 56 33
Quai des Religieuses 36 - DOLHAIN

DELICATA Aurélie 55 56 33
Quai des Religieuses 36 - DOLHAIN

BECKERS Martin 76 34 40
Rue Guillaume Maisier 12 - DOLHAIN

BAELEN

STAINIER Xavier 76 39 04
Route d'Eupen 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs 0479/95 23 01
Rue Longue, 2 - BAELEN

WELKENRAEDT

ADLJU Arsalan 44 87 65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 88 16 05
Rue Nishaye 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 88 28 44
Rue Reine Astrid 34 - WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 88 17 44
Rue de la Croix 14 - WELKENRAEDT

RÖMER Bernard 88 23 12
Rue du Centre 2 - WELKENRAEDT



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Cette rentrée communale restera malheureusement marquée par un événement exceptionnel qui aura profondément touché notre territoire : **l'incendie qui s'est déclaré le 14 août dernier dans les Fagnes** et qui a directement concerné notre commune.

Au moment de préparer cet édito, il est encore trop tôt pour mesurer précisément l'ensemble des conséquences de cet incendie. Si la situation devait avoir évolué favorablement au moment où vous lirez ces lignes, les images et les événements de ces dernières semaines resteront certainement longtemps dans nos mémoires.

Je souhaite, au nom de la Commune de Baelen, adresser mes plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour lutter contre le feu, protéger notre territoire et venir en aide aux personnes concernées.

Je pense bien entendu aux pompiers et aux **services de secours**, à la **Protection civile**, au **DNF**, aux **forces de police** et aux **militaires**. Je tiens également à saluer tout particulièrement **l'engagement de notre personnel communal**, de **nos agriculteurs** qui ont mis leurs moyens à disposition, ainsi que celui de **nombreux habitants** qui ont spontanément apporté leur aide.

Face à une situation d'une telle ampleur, nous avons été témoins d'un immense élan de solidarité. Entre services, communes, agriculteurs, associations et citoyens, chacun a contribué à sa manière. Cette mobilisation collective, généreuse et spontanée, a été magnifique à voir et témoigne de la force de notre communauté lorsqu'elle est confrontée à l'adversité.

Il faudra naturellement du temps pour mesurer pleinement les conséquences de cet incendie sur notre territoire et sur notre environnement. Nous reviendrons donc dans notre prochain bulletin communal plus en détail sur cet événement, sur ses conséquences pour Baelen et sur les actions qui auront été entreprises.

En cette rentrée particulière, je souhaite simplement adresser **un immense merci à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, auront contribué à faire face à cette épreuve.**



Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination: Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : **novembre - décembre 2026** distribué du **02 août au 06 novembre**

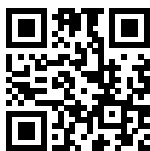
Date limite de remise des documents : 15 octobre 2026.

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de **texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg (300dpi)** à envoyer en pièce jointe.



SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
BAELEN

www.baelen.be



BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE 087 76 01 10

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H00 - 12H (PERMANENCE)

Les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique sont consultables le samedi durant la permanence.

Attention : l'agent présent lors de la permanence n'a pas connaissance des dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique, veuillez prendre contact avec le service urbanisme (Madame Deliège) - urbanisme@baelen.be ou **087.76.01.21** du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

- ▶ Le samedi 26 et le dimanche 27 septembre (Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- ▶ Le samedi 31 octobre, le dimanche 1^{er} et lundi 2 novembre (Toussaint)
- ▶ Le mardi 11 et le samedi 14 novembre (Armistice)

PLANNING PARUTIONS 2026 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
NOV/DÉC 2026	15-oct-26	du 2 au 6 novembre



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Evan Vannier, (13/07)
Naline Aboulissane, (29/07)

DÉCÈS

Francis Julien, (02/08)

MARIAGE

Danny Kistemann & Nicole Coomans, (27/06)
Brice Reul & Anne-Laurence Leyder, (04/07)
Giuseppe Azzuoli & Alessia Fiorentino, (04/07)
Arthur Dozin & Alicia Willemart, (25/07)
Maxime Driesen & Camille Baratto, (01/08)
Jason Zaghet & Stéphanie Lespire, (08/08)



OBJETS TROUVÉS

Renseignements :
Administration communale
087/76.01.10

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale.
N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture : Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087 76 66 71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

ANTENNE DU FOREM LOCAUX DU CPAS DE WELKENRAEDT



Rue Saint Paul, 63 • 4840 Welkenraedt

T 087 32 61 07 - E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00 • Jeudi : 08h30-12h00

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !** Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

- ✔ **Vendredi 18/09/2026 de 10 à 11 heures**
- ✔ **Vendredi 16/10/2026 de 10 à 11 heures**
- ✔ **Vendredi 20/11/2026 de 10 à 11 heures**
- ✔ **Vendredi 18/12/2026 de 10 à 11 heures**





PLUS D'INFORMATIONS SUR :



LE LOUP

LA RÉGION WALLONNE CONFIRME LA PRÉSENCE DE LOUPS DANS LES BOIS DE LA LOUVETERIE ET DE LA GILEPPE

Cette présence suscite des interrogations auprès des habitants, promeneurs, propriétaires d'animaux et éleveurs.

Une meute de loups est présente dans les bois de la Louveterie et de la Gileppe. Des attaques de moutons ont également été constatées dans les environs. La présence de louveteaux peut augmenter temporairement les besoins alimentaires de la meute.

Pour les habitants, promeneurs et enfants, le risque est extrêmement faible. Le loup évite généralement l'être humain et ne cherche pas à s'en approcher. En revanche, les moutons, chèvres et autres petits animaux sont davantage exposés, car ils peuvent représenter une proie facile.

Si l'on rencontre un loup, **il faut rester calme, ne pas courir, ne pas s'approcher, garder ses distances et s'éloigner tranquillement.** Les enfants doivent rester près des adultes et les chiens doivent être tenus en laisse. Il ne faut jamais nourrir, poursuivre ou tenter de toucher un loup.

Les camps scouts et les activités de plein air peuvent continuer normalement. Il suffit de respecter les règles de sécurité et de ne pas attirer les animaux avec de la nourriture.

Pour les éleveurs, la priorité est de **protéger les troupeaux** grâce à des clôtures adaptées et électrifiées, en rentrant si possible les animaux vulnérables et en évitant de laisser des carcasses ou de la nourriture accessibles. En cas d'attaque, il faut prévenir rapidement le **Réseau Loup** ou le **DNF** et éviter de déplacer les animaux morts avant l'expertise.

Enfin, **il est déconseillé de publier la localisation précise des loups** afin de ne pas attirer les curieux ou provoquer des comportements dangereux. Une observation peut toutefois être signalée aux services compétents.

En résumé : il faut rester vigilant, mais pas paniquer. Le danger concerne surtout le petit bétail, tandis que le risque pour l'être humain reste extrêmement faible.

CONTACT :

En cas de suspicion d'attaque de loup sur animal domestique ou d'observation de loup, contactez le **Réseau Loup** au **081 / 626 420** ou signalez l'information via <https://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?id=7&AspxAutoDetectCookieSupport=1>

LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN – BAELEN



Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE | Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be

ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen

0470 12 79 33

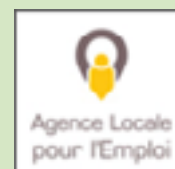
aledebaelen@gmail.com

Uniquement le mardi matin de 09h30 à 12h00

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi

(9h à 12h et de 13h30 à 16h) :

joignable uniquement par téléphone ou par mail





Les bonnes pratiques en matière d'arrêt et de stationnement

L'arrêt et le stationnement font partie des gestes quotidiens de tout conducteur. Pourtant, certaines situations peuvent engendrer des risques pour la sécurité des usagers, gêner la circulation ou entraver le travail des services de secours. Afin de rappeler les règles essentielles en la matière, nous vous proposons un aperçu des principales règles relatives à l'arrêt et au stationnement ainsi que des sanctions prévues en cas d'infraction.



- Infractions 1er degré: **64 €** (ex: arrêt de bus, <1m50)
- Infractions 2e degré: **128 €** (ex: trottoir, passage pour piétons...)



Hors de la chaussée sur l'accotement de plain-pied tout en laissant une bande praticable d'au moins 1m50 pour les piétons du côté extérieur de la voie publique. Si l'accotement n'est pas suffisamment large, le véhicule doit être rangé partiellement sur l'accotement et partiellement sur la chaussée tout en laissant 3m de passage sur la chaussée.



Sur et à moins de 5m en deçà d'un passage pour piétons



Sur les trottoirs



A moins de 15m de part et d'autre d'un arrêt de bus



sur une route divisée en bandes de circulation

LE MÉRITE SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF SERA À NOUVEAU DÉCERNÉ CETTE ANNÉE LORS D'UNE SOIRÉE FESTIVE LE SAMEDI 14 NOVEMBRE 2026.



Le mérite sportif, culturel et associatif sera à nouveau décerné cette année lors d'une soirée festive le **samedi 14 novembre 2026**. Les candidatures peuvent être proposées pour toute intéressée **avant le 24 octobre** à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale ou téléchargeable via le QR Code ci-dessus. Vous pouvez envoyer votre candidature à **SCHYNTS – Denis** : denis.schynts@baelen.be

📌 **Toutes les modalités et informations utiles concernant l'organisation de la soirée du mérite sportif, culturel et associatif seront communiquées dans l'édition du mois de novembre.**

CI-DESSOUS LE RÈGLEMENT :

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif

Article 1^{er} : Les mérites sportif, culturel et associatif sont attribués chaque année. La période de référence est située entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août de l'année en cours.

Article 2 : Pour le mérite sportif, toutes les spécialités et disciplines sportives sont mises sur pied d'égalité, qu'elles soient exercées par des sportifs professionnels ou amateurs, valides ou moins valides.

Article 3 : Les candidats pour les mérites sportif, culturel et associatif doivent :

- ✓ **S'il s'agit de personnes physiques :** être domiciliées à Baelen ou pratiquer leur activité dans un club ou groupement ayant son siège social dans la Commune.
- ✓ **S'il s'agit de clubs ou groupements :** avoir leur siège social et leurs activités principales à Baelen.

Article 4 : Les candidatures, présentées par toute personne intéressée, appuyées par des documents et justifications utiles (curriculum, articles de presse, ...), sont adressées à l'administration communale pour la date qui aura été fixée par elle, à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale et également téléchargeable sur le site de la Commune.

Article 5 : Le jury d'attribution est composé de la façon suivante :

- ✓ Président : l'Echevin des Sports.
- ✓ Membres de droit quand l'Echevin des Sports est également l'Echevin de la Culture : le Bourgmestre et trois Conseillers communaux.

- ✓ Membres de droit quand l'Echevin des Sports n'est pas également l'Echevin de la Culture : le Bourgmestre, l'Echevin de la Culture et deux Conseillers communaux.

- ✓ Membres facultatifs : un représentant de chaque association culturelle et sportive de la Commune.

Article 6 : Trois prix sont attribués, à savoir :

- ✓ **Le mérite sportif**, attribué annuellement à un club, un groupement ou un sportif qui, dans la pratique de son sport, contribue au renom du sport. Un ou deux accessits pourront être attribués.
- ✓ **Le mérite culturel**, attribué annuellement à un groupement ou une personne qui s'est distingué(e) dans la pratique de son activité culturelle.
- ✓ **Le mérite associatif**, attribué annuellement pour autant qu'une candidature le justifie, à une personne qui s'est dévouée depuis de nombreuses années dans le monde sportif, culturel ou associatif local.

Article 7 : Le jury définira son mode de fonctionnement. Il a la faculté de ne pas attribuer un ou plusieurs mérites en l'absence de candidatures valables et de proposer en séance un candidat qui n'aurait pas envoyé de candidature. Ses décisions sont sans appel et se prennent en séance unique.

Article 8 : Les prix seront remis au cours d'une séance officielle et publique.

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif adopté le 14 mars 2022, modifié le 13 mai 2024 ainsi que le 10 février 2025 par le Conseil Communal de Baelen.



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève...), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250€ quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



Inondéa
Le salon dédié à la prévention des inondations en Wallonie

11-12 octobre 2026
de 10h à 17h

Liège (Val Benoit)
Bâtiment du Génie civil
Quai Banning 6 - 4000 Liège
E40-E25 sortie n°37 - Parking P2
Tram - Accès PMR sur le site

PROGRAMME

- Comprendre les phénomènes d'inondations
- Informations sur la vulnérabilité face aux inondations
- Solutions pour protéger ou aménager son habitat et son jardin
- Présence des services publics et experts du secteur
- Stands, conférences et bien plus encore ...

www.inondea.com - inondea@gmail.com

ET/IAS **spi** **Province de Liège** **Wallonie environnement SPW** **Wallonie** **CONTRATS DE RIVIÈRE DE WALLONIE**

INONDÉA 2026 : DEUX JOURS POUR MIEUX COMPRENDRE ET PRÉVENIR LES INONDATIONS

LES 11 ET 12 OCTOBRE, LE SALON INONDÉA SE TIENDRA AU VAL BENOÎT À LIÈGE POUR UNE NOUVELLE ÉDITION ENTIÈREMENT CONSACRÉE À LA PRÉVENTION DES INONDATIONS ET À LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES WALLONS.

Destiné au grand public, aux élus, aux professionnels et aux acteurs de la gestion des risques, Inondéa propose un espace d'information et d'échanges unique en Wallonie. Au programme : conférences, rencontres avec des experts et découverte de solutions concrètes pour mieux réduire la vulnérabilité des habitations et adapter nos territoires aux défis climatiques.

Plus de 30 exposants seront présents pour informer, conseiller et présenter des initiatives innovantes en matière de prévention, d'aménagement du territoire, de gestion des rivières et de reconstruction résiliente. Le salon accueillera notamment des entreprises spécialisées proposant des dispositifs de protection tels que les batardeaux, barrières anti-inondation, systèmes de pompage.

Face à la multiplication des événements climatiques extrêmes, Inondéa se veut un lieu de sensibilisation, de partage d'expériences et de mobilisation collective pour construire une Wallonie plus résiliente.

Entrée gratuite – Informations et programme :

www.inondea.com

CPAS DE BAELEN : ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE

IL Y A PLUS D'UN AN, LE CPAS DE BAELEN A PU FAIRE L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE DESTINÉ À RENFORCER SES MISSIONS QUOTIDIENNES AU SERVICE DE LA POPULATION.

Cet investissement constitue un outil essentiel pour assurer de nombreux déplacements liés à l'accompagnement des bénéficiaires et au bon fonctionnement de nos services.

Cette acquisition n'aurait toutefois pas été possible sans le soutien précieux de nombreux commerçants, artisans et entrepreneurs de notre commune et de notre région. Par leur participation, ils ont démontré leur attachement à Baelen et leur volonté de contribuer concrètement à une action sociale de proximité.

Au nom du Conseil de l'Action Sociale, des membres du personnel du CPAS et de l'ensemble des bénéficiaires, nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements à tous les sponsors qui ont participé à ce projet.

Leur générosité et leur confiance nous permettent de disposer aujourd'hui d'un véhicule moderne qui facilitera notre travail au quotidien et améliorera encore la qualité du service rendu à nos citoyens.



Cette collaboration est également la preuve que lorsque les acteurs locaux unissent leurs forces autour d'un projet d'intérêt général, de belles réalisations voient le jour. C'est un signal positif qui témoigne du dynamisme et de l'esprit de solidarité qui caractérisent notre commune.

Encore un immense merci à l'ensemble de nos partenaires pour leur engagement à nos côtés.

DÉJECTIONS CANINES ET ABOIEMENTS

DES CHIENS

Article 156 : De la laisse obligatoire sur le domaine public et dans tous lieux privés non clos

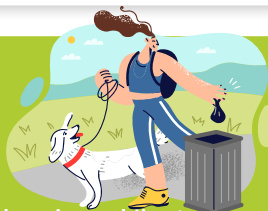
1. Sans préjudice des dispositions du chapitre I qui leur sont également toutes applicables, les chiens doivent être tenus en laisse par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

La laisse doit présenter une longueur adaptée eu égard aux lieux et circonstances, et ce pour éviter que le chien n'incommoder les usagers de l'espace public et/ou porte atteinte à la sécurité publique et/ou à la commodité de passage.

Dans les lieux privés non clos, la laisse peut être remplacée par un système de retenue adapté.

DES DÉJECTIONS CANINES

Sans préjudice des dispositions réprimant les dépôts illicites, il est interdit de laisser les chiens que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avals et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir ou dans une poubelle publique.



Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié.

DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Article 128 :

Sans préjudice des dispositions relatives à la lutte contre le bruit, sont interdits tous les bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Article 129 :

1. En tout temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.
2. Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage.
3. Les hurlements, chants et autres cris d'animaux domestiques ou autres appartenant à des particuliers ou sociétés et qui troubleraient d'une manière excessive la tranquillité ou le repos des habitants, sont passibles des sanctions prévues par la présente ordonnance.





Commune de

Baelen

Bienvenue au MARCHÉ DES SAVEURS

13 septembre 2026

De 10h à 16h

**Producteurs et
artisans locaux
&
Convivialité**



**Espace des
Rencontres**

PLAN INTRA-FRANCOPHONE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 2025-2029

DANS LE CADRE DE LEUR ENGAGEMENT COMMUN, LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, LA WALLONIE ET LA COCOF POURSUIVENT LEURS EFFORTS POUR FAIRE RECULER LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, QUI DEMEURENT UNE ATTEINTE MAJEURE AUX DROITS HUMAINS ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

Cette volonté partagée franchit désormais une nouvelle étape avec l'adoption du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2025-2029 (PVIF).

Ce nouveau plan, fruit d'un travail concerté avec la société civile, la Direction de l'Égalité des chances du SPW Intérieur et Action sociale et les administrations concernées, rassemble **25 mesures prioritaires et 22 mesures de bonne gouvernance autour des 4 piliers de la Convention d'Istanbul** :

- ✓ Prévention
- ✓ Protection
- ✓ Poursuites
- ✓ Politiques coordonnées

Le PVIF 2025-2029 se distingue par une attention renforcée à plusieurs enjeux émergents et prioritaires :

- ✓ Il reconnaît notamment les **enfants** exposés aux violences intrafamiliales comme des victimes à part entière
- ✓ Il renforce la lutte contre **l'inceste**
- ✓ Il s'attaque à la progression des **cyberviolences** sexistes et sexuelles
- ✓ Il prévoit des actions spécifiques pour prévenir l'influence croissante des **discours masculinistes** auprès des jeunes

Vous trouverez plus de renseignements sur [cette page](#) du site **www.stop-violences-femmes.be** et pourrez y télécharger le PDF complet du PVIF 2025-2029 en cliquant sur « Consultez le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2025-2029 » :



POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :
egalitedeschances@spw.wallonie.be



VISITES GUIDÉES EN PAYS DE VESDRE, 2026-2027 AVEC L'AGAV

LES GUIDES DE L'AGAV (ASSOCIATION DES GUIDES DE L'ARRONDISSEMENT DE Verviers) SE RÉJOUISSENT DE VOUS RETROUVER À L'OCCASION DES VISITES GUIDÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE Verviers. N'HÉSITEZ PLUS, AJOUTEZ LES DATES À VOTRE AGENDA !

TARIFS : Adultes 5 € | Enfants (-12 ans) : GRATUIT

Pour connaître les prochaines dates, consultez notre agenda en ligne : <https://www.paysdevesdre.be/agenda/>

Suivez l'actualité des visites guidées sur Facebook : <https://www.facebook.com/visitesguideesenpaysdevesdre/>

Vous faites partie d'une association, d'un club ou d'une école ? Alors, profitez de nos offres pour groupes. En effet, nous proposons plusieurs balades thématiques : découvrez le Cœur historique de Verviers, effectuez le Parcours des fresques, visitez Limbourg et ses ruelles pittoresques, plongez au cœur de Verviers ville insolite, explorez l'Hôtel de Ville de Verviers, Le Tour du Pays de Vesdre vous permettra de voir tous les coins emblématiques de la région !

Contactez-nous par e-mail : info@paysdevesdre.be



Télécharger la brochure
via le QR CODE





La vie grandeur nature



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique.

S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ».

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).



VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK!
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !

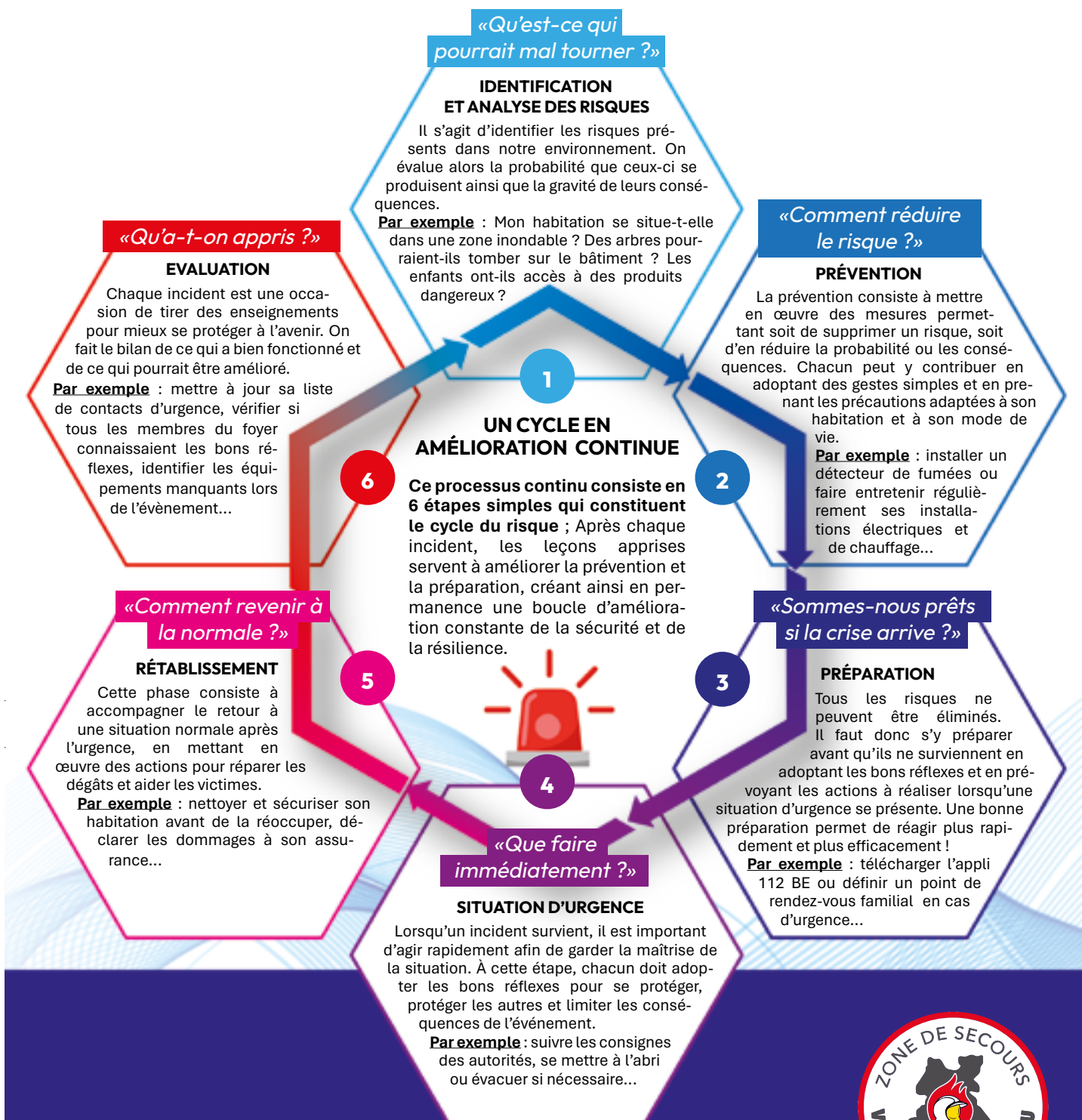
Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !



LE CYCLE DU RISQUE

La gestion des risques ne se limite pas aux interventions lors d'une situation d'urgence. Les autorités et les services de secours (pompiers, police, protection civile, etc.) mettent en œuvre de nombreuses actions pour identifier, comprendre, anticiper et gérer les menaces avant, pendant et après un événement afin d'en réduire les conséquences. Cette approche s'inscrit dans ce que l'on appelle le cycle du risque.

Toutefois, ce cycle ne concerne pas uniquement les professionnels de la sécurité et des secours. **Chaque citoyen peut également s'en inspirer pour mieux protéger son habitation, sa famille et ses biens.** En identifiant les risques auxquels il est exposé, en prenant des mesures de prévention adaptées et en se préparant à faire face à d'éventuelles situations d'urgence, chacun peut contribuer à limiter l'impact d'un incident. Le cycle du risque constitue ainsi un outil utile, tant pour les autorités que pour les particuliers, afin de renforcer la sécurité et la résilience de tous.



Pour plus d'infos à ce sujet : www.zone-vhp.be - Département prévision : ☎ 087/479.822





LE MONUMENT KUSY : UNE MÉMOIRE QUI PERDURE À BAELEN

CHAQUE ANNÉE, AU MOIS DE JUILLET, LE MÊME RENDEZ-VOUS EST DONNÉ À CORBUSCH. HABITANTS, REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE, PORTE-DRAPEAUX ET PERSONNES ATTACHÉES AU DEVOIR DE MÉMOIRE SE RÉUNISSENT AUTOUR DU MONUMENT DÉDIÉ AU SECOND LIEUTENANT STANLEY A. KUSY. CETTE CÉRÉMONIE, ORGANISÉE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, RAPPELLE UN ÉVÉNEMENT TRAGIQUE QUI S'EST DÉROULÉ SUR NOTRE TERRITOIRE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE.



Le 30 juillet 1943, alors que la guerre fait rage en Europe, une formation de bombardiers américains B-17 rentre d'une mission effectuée au-dessus de l'Allemagne. Leur objectif était Kassel-Bettenhausen, où se trouvaient notamment des installations de fabrication d'avions d'observation Fieseler Storch.

Parmi ces bombardiers se trouve le B-17F 42-5829 « Flying Jenny », du 379th Bomber Group, 525th Bomber Squadron de la 8th Air Force américaine. À son bord se trouvent dix membres d'équipage. Sur le chemin du retour, l'appareil est attaqué par la chasse allemande et lourdement endommagé. Il finira par s'écraser dans la région de Herbesthal. Quatre membres de l'équipage perdent la vie tandis que les six autres survivent et sont faits prisonniers.

UN DESTIN LIÉ À BAELEN

Parmi les victimes se trouve Stanley A. Kusy, le copilote de l'appareil. Né le 31 mars 1916, il n'a que 27 ans lorsqu'il trouve la mort ce 30 juillet 1943. Son destin est directement lié à Baelen : son corps tombe dans une prairie située à une trentaine de mètres de l'emplacement où se trouve aujourd'hui le mémorial.

Cette proximité rend le lieu particulièrement émouvant. Le monument ne commémore pas seulement un événement qui s'est déroulé « quelque part » dans notre région : il se trouve pratiquement sur le lieu même où le jeune aviateur a perdu la vie.

Les trois autres membres de l'équipage décédés sont tombés sur le territoire de Welkenraedt. Les quatre aviateurs sont d'abord enterrés à Baelen, avant que leurs dépouilles ne soient transférées à Eupen. Après la guerre, les parcours funéraires se poursuivent de part et d'autre de l'Atlantique. Stanley A. Kusy est finalement inhumé au cimetière national d'Arlington, en Virginie.

LE « B-17F FLYING JENNY » (379TH BOMBER GROUP, 525TH BOMBER SQUADRON)

Le nom de Flying Jenny est aujourd'hui indissociable de celui de Stanley Kusy. Le mémorial rappelle le numéro de l'appareil, son unité ainsi que les dix membres de son équipage.

Le crash a laissé des traces sur plusieurs communes de notre région. Des éléments de l'avion se sont dispersés autour du lieu de l'accident, notamment vers Herbesthal et Welkenraedt. Le site de Corbusch constitue donc l'un des nombreux témoins matériels de cette mission aérienne de juillet 1943.



Le panneau explicatif installé auprès du monument raconte également un épisode qui témoigne de l'attitude de certains habitants de la région. Lorsque les survivants du bombardier sont conduits vers la gendarmerie, quelques habitants leur adressent discrètement le signe « V », symbole de victoire. Un geste simple, mais particulièrement courageux dans le contexte de l'occupation.

UN MONUMENT QUI A LUI AUSSI UNE HISTOIRE

Le mémorial que nous connaissons aujourd'hui n'est pas le premier monument consacré à Stanley Kusy. Un ancien monument existait déjà sur le site avant la réalisation du mémorial actuel. Avec le temps, celui-ci s'est dégradé et a finalement été remplacé.

Le monument actuel est notamment lié au travail de Marcel Enstipp et Eddy Poncelet, cités comme responsables du mémorial. Leur engagement, ainsi que celui des personnes qui ont contribué à préserver ce lieu, a permis de maintenir cette page d'histoire locale dans notre paysage communal.

Le site a également été complété par des éléments rappelant le lien avec les États-Unis, notamment un mât porte-drapeau américain.

UNE TRADITION QUI SE POURSUIT

La commémoration organisée chaque année au mois de juillet est aujourd'hui devenue un rendez-vous bien établi dans la vie mémorielle de notre commune.

Les archives du bulletin communal témoignent de cette continuité. D'année en année, la cérémonie permet ainsi de transmettre cette histoire à celles et ceux qui ne l'ont pas vécue. Les générations passent, mais les noms gravés dans la pierre restent.

SE SOUVENIR POUR TRANSMETTRE

Le monument Kusy est aujourd'hui bien plus qu'un simple mémorial militaire. Il fait partie du patrimoine historique de Baelen. Il rappelle que les grands événements de la Seconde Guerre mondiale ont également marqué profondément nos campagnes et nos villages.

Lorsque les participants se rassemblent à Corbusch au mois de juillet, ils rendent hommage à Stanley Kusy et aux membres de son équipage. Mais ils rendent aussi hommage à tous ceux qui, venus parfois de très loin, ont perdu la vie sur notre sol durant la guerre.

Plus de huit décennies après les événements, le silence qui entoure le monument contraste avec le fracas qui a marqué cet endroit en 1943. C'est précisément cette opposition qui donne tout son sens au devoir de mémoire : préserver les traces du passé pour que les générations futures puissent comprendre le prix de la paix et de la liberté.

La prochaine fois que vos pas vous conduiront à Corbusch, prenez quelques instants pour vous arrêter devant le monument Kusy. Derrière les noms et les dates gravés dans la pierre se trouve l'histoire bien réelle d'un jeune homme de 27 ans, dont le dernier voyage s'est achevé ici, à Baelen.

Ce 25 juillet, se tenait une cérémonie de commémoration au monument Kusy.

Cette année était un peu particulière pour les responsables du monument (Poncelet Eddy et Enstipp Marcel) car pour la première fois, des membres de la famille Kusy nous ont fait l'honneur de venir de Pologne pour assister à cet événement.

Dès leur arrivée, ils ont été accueillis par les autorités communales ainsi que par les porte-drapeaux.

Après les discours et les différents hymnes, la famille Kusy s'est recueillie à l'endroit où a été retrouvé le corps sans vie du Second Lieutenant Kusy.

Après cette cérémonie très émouvante, Madame la Bourgmestre a invité les personnes présentes à prendre un verre à la commune.

Nous remercions la famille Kusy, la commune ainsi que les porte-drapeaux pour leur présence et nous pouvons déjà vous annoncer que la famille Kusy sera à nouveau présente l'année prochaine.

**ENSTIPP MARCEL et PONCELET EDDY
Lieutenant Kusy Mémorial Association**



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).



POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusque 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer une amende de quelques centimes quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be

LA GRAINOTHÈQUE FAIT PEAU NEUVE !

La bibliothèque relance sa grainothèque : un espace dédié à l'échange libre de graines (fleurs, légumes, fruits).

Le principe est simple : prenez, déposez, partagez !

Grâce à cette nouvelle organisation, chacun peut semer un peu de biodiversité dans son jardin... et dans la commune. Passez nous voir pour faire grandir ce projet collaboratif au fil des saisons !

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur notre page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

Le jeudi 3 septembre

RENCONTRE ENTRE LECTRICES

 De 10h00 à 12h00

 Activité gratuite, de 14 à 99 ans

 Informations et inscription auprès de **Vanessa** au **0492 29 93 92**

Envie de discuter de vos coups de cœur, de découvrir d'autres horizons et de vivre un moment pour vous ?

Rejoignez-nous ! Un espace convivial où les femmes peuvent se rencontrer, échanger et partager leur passion de la lecture.

Nos locaux seront mis à disposition pour ces rencontres mensuelles... il ne manque plus que vous !

Les vendredis 4, 11, 18 et 25 septembre

ACTIVITÉ « IMAGINE LA COUVERTURE »

 De 15h00 à 17h00

 Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation

 À la bibliothèque de Baelen

Activité créative : **venez imaginer la couverture d'un livre/albums/manga à partir de son titre.**

Tout est permis !

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.

Le samedi 19 septembre

« HEURE DU CONTE »

 De 9h00 à 12h00

 Activité gratuite

 Pour les petits de 0-3 ans : 9h00 à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h00 à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h00 à 11h45

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

Par téléphone au **087 76 01 23**

Par mail à bibliotheque@baelen.be

Accompagnant obligatoire

Ce samedi **Alicia** vous emmènera dans des contrées lointaines avec des lectures sur le thème « **d'un air d'ailleurs** ».

Les vendredis 2, 9, 16, 23 et 30 octobre

ACTIVITÉ CRÉATIVE

 De 15h00 à 17h00

 Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation

 À la bibliothèque de Baelen

Activité créative : viens créer un marque-page qui te ressemble à la bibliothèque.

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.

 **Vendredi 30 octobre**

 **« HISTOIRE DE VACANCES »**

 De 10h00 à 12h00

 Activité gratuite

 À la bibliothèque de Baelen

 Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

Accompagnant obligatoire

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

Par téléphone au **087 76 01 23**

Par mail à **bibliotheque@baelen.be**

Pour terminer les vacances scolaires avec un retour au calme, **Alicia** vous propose une séance d'histoire sur le thème de « **Même pas peur** ».



AGENDA

DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
03/09/2026	<i>Rencontre entre lectrice</i>	Bibliothèque communale	de 10h à 12h	voir article
les vendredis 4, 11, 18 et 25-09	<i>Imagine la couverture</i>	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article - BIBLIOTHÈQUE
06/09/2026	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
06/09/2026	<i>Messe</i>	Chapelle Fischbach	10h	voir article
13/09/2026	<i>Messe annuelle de quartier</i>	Meuschemen	10h	voir article
13/09/2026	<i>Marché des Saveurs</i>	Espace des Rencontres	dès 10h	voir article
13/09/2026	<i>Visite guidée de la tour de l'église de Baelen</i>	Église de Baelen	dès 14h	voir article - L.A.C.
19/09/2026	<i>Heure du conte</i>	Bibliothèque communale	de 9h à 11h45	voir article - BIBLIOTHÈQUE
28/09/2026	<i>Asile & Migration</i>	Salle de la Cantellerie	de 13h à 17h	voir article
les vendredis 2,9,16,23 et 30-10	<i>Scrap'marque-page</i>	Bibliothèque communale	de 15h à 17h	voir article - BIBLIOTHÈQUE
04/10/2026	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
24/10/2026	<i>Fanfare de Baelen</i>	Foyer Culturel	20h	voir article
30/10/2026	<i>Histoire de vacances</i>	Bibliothèque communale	de 10h à 12h	voir article - BIBLIOTHÈQUE
01/11/2026	<i>Balade</i>	Parc communal	13h30	voir article
05/11/2026	<i>Rencontre entre lectrice</i>	Bibliothèque communale	de 10h à 12h	voir article
14/11/2026	<i>Soirée des mérites</i>	Foyer Culturel		voir article
15/11/2026	<i>Petit-déjeuner annuel</i>	Réfectoire de l'école communale de Baelen	dès 7h30	voir article
10/12/2026	<i>Rencontre entre lectrice</i>	Bibliothèque communale	de 10h à 12h	voir article



DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier. En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.



BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

**6 SEPTEMBRE, LE 4 OCTOBRE
ET LE 1^{ER} NOVEMBRE**

Rendez-vous au parc communal de Baelen,
rue de l'Eglise à 13h30

**De là nous nous rendons en voiture vers le lieu
de départ dans la région.**

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert: 0488 88 68 45

Flas Gilberte et Louis: 087 76 33 89

Chers villageois,

**La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN
À MEMBACH vous rappelle que son café est
ouvert tous les dimanches matin de 10 h à 13 h.**

**Nous vous accueillons pour vous servir votre
apéro avant votre repas dominical.**

N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

*Le comité et les bénévoles
et de la Saint Jean.*



ET SI CETTE ANNÉE, TU REJOIGNAIS L'AVENTURE ?

Après un camp rempli de souvenirs,
nos animateurs sont prêts à accueillir de nouveaux visages
et à repartir pour de nouvelles aventures.

**RELANCE PATRO
BAELEN-MEMBACH**
Dimanche
27 SEPTEMBRE

VIENS T'AMUSER,
TE FAIRE DES
AMIS ET VIVRE DE
GRANDES
AVENTURES !

De 10h à 12H30
à partir de 6 ans
(Enfants nés en 2020)

📍 Au local patro
(La petite maison rouge à côté
de la cour de l'école)

Pour plus d'infos :
Noa Rommes - présidente
(0492/79.22.12)
Julien Godefroid - président
(0479/04.62.17)

ON T'ATTEND !



Patro Saint-Paul de Baelen-Membach



UNE MATINÉE POUR DÉCOUVRIR LE PATRO, JOUER, RIGOLER
ET RENCONTRER LES ANIMATEURS.
ALORS, PRÊT(E) POUR L'AVENTURE ? ON T'ATTEND !



18H00 - SOUPER

21H00 - BLIND TEST

3 OCTOBRE 2026

LE HOME SAINT-FRANÇOIS VOUS
CONVIE...

SOUPER BLIND TEST



20 EUROS / ADULTE - 10 EUROS / ENFANT

SALLE DU FOYER CULTUREL
RUE DE LA RÉGENCE 1
À BAELEN

CONTACT ET RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES:
HÉLÈNE LECLERC / 0495 48 03 64
LECLERC-HELENE@HOTMAIL.COM

Au profit des enfants du Home Saint-François en collaboration avec





Venez passer
une belle soirée.
avec la

Fanfare de Baelen

Musique
tyrolienne
et de variété

sous la direction
de Jérôme Géron

24 octobre - 20h
Foyer culturel de Baelen

Entrée 5€

Loisirs, Arts et Culture (le L.A.C.) vous convie à son

Petit-Déjeuner Annuel

Dimanche 15 novembre 2026, dès 7 h 30
RDV au réfectoire de l'école communale de Baelen, rue de la Régence, 11



**PETIT -DEJEUNER A VOLONTE au prix de 12 €
(6 € / Enfants -12 ans).**

Au profit des enfants hébergés au Hôme Saint-François à Baelen.
Au programme : produits Oxfam et produits locaux.
Ambiance sympa et familiale !
Inscription souhaitée pour le 12 novembre auprès
de Josette Massenaux 0497/45 37 11
jmassenaux@hotmail.com



DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026 À 14, 15 ET 16 H00

VISITE GUIDÉE DE LA TOUR DE L'ÉGLISE DE BAELEN

LE LAC ORGANISE UNE VISITE GUIDÉE DE LA TOUR
DE L'ÉGLISE DE BAELEN AINSI QUE LA CHARPENTE
DE LA NEF PRINCIPALE.

⚠ 15 PERSONNES PAR VISITE.
(les enfants de moins de 8 ans ne sont pas admis.)

La visite est gratuite.

Guide : **Camille Meessen**

Une exposition de documents, de colliers et de médailles de la société
de tir St Paul de Baelen agrémentera cette visite.

📅 Inscriptions nécessaires avec mention de l'horaire désiré auprès de

📞 Erik Geers (0485/47.02.88 – bailus@hotmail.com) avant le
1^{er} septembre.

Le LAC remercie chaleureusement la Présidente de la Fabrique d'Église
Gilberte Flas-Moonen, Monsieur Camille Meessen, Monsieur Louis Flas
pour leur amicale et précieuse collaboration.

Le LAC Baelen-Membach



28^{ÈME} JOGGING BAELENOIS

JOGGING BAELENOIS MÉMORIAL JEAN-MARIE ROMBACH

LES ORGANISATEURS ONT TOUT MIS EN PLACE POUR QUE, MALGRÉ LA CHALEUR, CE 28^{ÈME} JOGGING, SI IMPORTANT DANS LA VIE ACTIVE ET ASSOCIATIVE DU VILLAGE PUISSE AVOIR LIEU.

Cette année, 493 participants, petits et grands, sont tout particulièrement à féliciter.

Les lauréats baelenois sont **Francis Rauw** et **Maureen Kramer**.

Merci à nos sponsors, nos bénévoles, les membres et compagnes du club cycliste.

Vous pouvez consulter tous les résultats sur

<https://challengelameuse.sudinfo.be/classification/2959/>

1€ participatif sera reversé à une association caritative.

On vous donne déjà rendez-vous le 14 août 2027 !



LES RÉSULTATS



Découvrez les photos de **Gedeon** sur

<https://www.gedeonbaltazard.be/index.php?category/3516>



FRANCIS RAUW & MAUREEN KRAMER.

© GÉDÉON PHOTOS SPORT & MORE



© GÉDÉON PHOTOS SPORT & MORE

Vous n'apparaissez pas dans le classement « BAELENOIS » ?

Malheureusement, vous n'avez pas mentionné que vous habitez à Baelen sur le talon d'inscription. Pensez-y pour l'année prochaine !

P.com	Pl./All	Dos.	Nom	Prénom	Sexe	Pl./S.	Pl./S./All	Temps Brut	Temps Net	Vitesse	Moy.
1	6	7224	RAUW	Francis	M	1	6	00:25:32	00:25:32	18.3	3:16
2	13	7404	WIERTZ	Xavier	M	2	13	00:27:23	00:27:23	17.0	3:30
3	25	7227	BLANCHY	Régis	M	3	25	00:28:55	00:28:55	16.1	3:42
4	27	7194	KRAMER	Maureen	F	1	1	00:29:07	00:29:07	16.0	3:44
5	32	7235	MASSENAUX	Amaury	M	4	30	00:29:30	00:29:30	15.8	3:46
6	33	7375	WERTZ	Florent	M	5	31	00:29:31	00:29:31	15.8	3:47
7	63	7222	VILVORDER	Cyril	M	6	57	00:33:20	00:33:20	14.0	4:16
8	65	7162	LESPIRE	Manoah	M	7	59	00:33:26	00:33:26	13.9	4:17
9	71	7270	SLEPSOW	Noah	M	8	65	00:34:19	00:34:04	13.6	4:24
10	75	7339	BREPOELS	Benjamin	M	9	69	00:34:44	00:34:44	13.4	4:27
11	79	7436	MERTES	Adrien	M	10	73	00:35:15	00:34:56	13.2	4:31
12	93	7402	BAHM	Ludwig	M	11	87	00:36:04	00:35:51	12.9	4:37
13	103	7213	PELZER	Maxime	M	12	96	00:36:08	00:36:06	12.9	4:37
14	104	7208	TOUDY	Adrien	M	13	97	00:36:13	00:36:10	12.9	4:38
15	111	7476	CIARNIELLO	Nathan	M	14	104	00:36:41	00:36:39	12.7	4:42
16	119	7446	MARTIN	Friedrich	M	15	111	00:37:10	00:37:10	12.5	4:45
17	121	7470	STUMP	Alexandre	M	16	113	00:37:20	00:37:11	12.5	4:47
18	133	7410	SMETS	Noemie	F	2	10	00:37:46	00:37:42	12.3	4:50
19	142	7411	PIRNAY	Maxime	M	17	132	00:38:02	00:37:58	12.3	4:52
20	146	7210	VALLE PRADO	Cyril	M	18	135	00:38:16	00:38:13	12.2	4:54
21	147	7347	MIGNOT	Anne-Laure	F	3	12	00:38:20	00:38:15	12.2	4:54
22	148	7346	SCHEEN	Arnaud	M	19	136	00:38:21	00:38:16	12.2	4:55
23	150	7362	JOIRIS	Amaury	M	20	137	00:38:32	00:38:19	12.1	4:56
24	151	7211	BUSCH	Anthony	M	21	138	00:38:26	00:38:24	12.1	4:55
25	153	7204	SCAILLET	Olivier	M	22	140	00:38:42	00:38:35	12.0	4:57
26	155	7249	GILLES	Andreas	M	23	142	00:38:53	00:38:37	12.0	4:59
27	159	7171	GROSDENT	William	M	24	145	00:39:12	00:38:57	11.9	5:01
28	160	7312	PRICKEN	Romain	M	25	146	00:39:09	00:38:59	11.9	5:01
29	162	7214	VALLE PRADO	Thibo	M	26	148	00:39:04	00:39:01	11.9	5:00
30	163	7209	FRANK	Leon	M	27	149	00:39:05	00:39:01	11.9	5:00
31	170	7164	AHN	Valerie	F	4	17	00:39:23	00:39:21	11.8	5:03
32	171	7181	CHRISTOPHE	Chloe	F	5	18	00:39:26	00:39:25	11.8	5:03
33	177	7451	CORMAN	Alex	M	28	158	00:39:51	00:39:43	11.7	5:06
34	190	7354	LEDOUX	Bernard	M	29	168	00:40:47	00:40:38	11.4	5:13
35	196	7250	SPARLA	Christiane	F	6	24	00:40:55	00:40:50	11.4	5:14
36	197	7264	DERICHS	Michelle	F	7	25	00:40:55	00:40:50	11.4	5:14
37	198	7512	STAINIER	Delphine	F	8	26	00:41:06	00:41:02	11.3	5:16
38	208	7485	KISTEMANN	Samuel	M	30	178	00:41:23	00:41:21	11.3	5:18
39	213	7179	BEHM	Stephan	M	31	180	00:42:02	00:41:43	11.1	5:23
40	216	7207	PEIFFER	Aurelie	F	9	34	00:41:50	00:41:49	11.1	5:21
41	219	7357	SPRONCK	Christian	M	32	183	00:41:59	00:41:56	11.1	5:23
42	223	7166	LESPIRE	Steve	M	33	186	00:42:18	00:42:15	11.0	5:25
43	224	7163	LESPIRE	Mia	F	10	38	00:42:18	00:42:16	11.0	5:25
44	230	7173	NAINI	Kaweh	M	34	190	00:42:44	00:42:39	10.9	5:28
45	234	7262	DESSOY	Vincent	M	35	194	00:42:59	00:42:57	10.8	5:30
46	236	7477	ALBERT	Tom	M	36	196	00:43:10	00:43:02	10.8	5:32
47	245	7453	SERRANO	Margaux	F	11	44	00:44:14	00:43:57	10.5	5:40
48	249	7233	ERNST	Eric	M	37	203	00:44:42	00:44:18	10.4	5:43
49	250	7221	BAHM	Julie	F	12	47	00:44:44	00:44:20	10.4	5:44
50	252	7217	GLINEUR	Guillaume	M	38	204	00:44:38	00:44:22	10.4	5:43
51	254	7274	COLLIGNON	Michel	M	39	206	00:44:27	00:44:26	10.5	5:41
52	262	7405	DORTU	David	M	40	211	00:45:09	00:45:04	10.3	5:47
53	263	7406	CROSSET	Fanny	F	13	52	00:45:09	00:45:04	10.3	5:47
54	295	7319	EMONTS	Andy	M	41	226	00:47:45	00:47:35	9.8	6:07
55	297	7321	TYSKENS	Tanguy	M	42	228	00:47:45	00:47:35	9.7	6:07
56	301	7323	VAESSEN	Arlette	F	14	71	00:47:46	00:47:36	9.7	6:07
57	304	7418	DERAIDEUX	David	M	43	233	00:47:56	00:47:49	9.7	6:08
58	305	7015	LEHAEN	Noe	M	44	234	00:47:55	00:47:50	9.7	6:08
59	315	7498	COLLE	Jean Pierre	M	45	240	00:49:59	00:49:44	9.3	6:24
60	316	7277	GLINEUR	Louise	F	15	76	00:50:04	00:49:48	9.3	6:25
61	326	7484	JUNG	Alexis	M	46	247	00:50:26	00:50:23	9.2	6:28
62	331	7475	CIARNIELLO	Lola	F	16	81	00:51:09	00:51:07	9.1	6:33
63	336	7297	WILLEMS	Emma	F	17	83	00:52:31	00:52:09	8.9	6:44
64	338	7301	CREUTZ	Eline	F	18	85	00:52:31	00:52:10	8.9	6:44
65	340	7183	CHRISTOPHE	Laurent	M	47	254	00:52:26	00:52:19	8.9	6:43
66	341	7174	VAN HECKE	Ria	F	19	87	00:52:35	00:52:20	8.8	6:44
67	346	7432	WEHR	Laura	F	20	91	00:53:19	00:53:03	8.7	6:50
68	353	7004	LEHAEN	Elie	F	21	95	00:54:41	00:54:36	8.5	7:00
69	355	7439	PIRE	Prisca	F	22	97	00:55:00	00:54:42	8.5	7:03
70	356	7240	LECLERC	Helene	F	23	98	00:55:04	00:54:46	8.4	7:03
71	361	7238	SPIERTZ	Fanny	F	24	100	00:55:43	00:55:25	8.3	7:08
72	363	7229	BOSCH	Christine	F	25	102	00:55:45	00:55:34	8.3	7:08
73	373	7236	COLLE	Francis	M	48	265	00:58:43	00:58:20	7.9	7:31
74	377	7231	NYSSSEN	Pauline	F	26	110	01:00:47	01:00:26	7.6	7:47



VOUS ÊTES L'HEUREUX PROPRIÉTAIRE D'UN CHIOT ET ALLEZ DEVENIR INSÉPARABLES.

Vous avez accueilli au sein de votre famille le plus fidèle ami de l'homme. Il vous faudra encore mériter sa confiance.

Cette décision est une étape importante dans votre vie et celle de votre entourage. Elle vous accompagnera durant 9 à 15 années, selon la race.

KJ & Co ASBL vous propose diverses disciplines qui renforceront ce lien sacré entre l'humain et son chien.

L'ÉDUCATION DES CHIOTS

À partir de l'âge de 3 mois et en ordre de vaccination (dont la vaccination contre la toux du chenil), votre chiot va s'épanouir en apprenant, tout en douceur, les bases de l'éducation grâce à une méthode positive et sans contrainte. Notre devise étant : « Éduquer sans dominer ».

Tout ce travail est primordial et va créer un respect mutuel ainsi qu'une réelle complicité entre vous et votre chien.

Pour une évolution à la mesure de chaque amateur, les sessions chiots regroupent nos monitrices avec 3 à 4 chiens maximum chacune par séance de cours. Nous recherchons surtout la qualité et non la quantité.

LES JEUX CANINS, LE NADAC HOOPERS NL, LE CIRKELTRAINING ET LE TREIBBALL

À partir de 9 mois, les jeux canins permettent la continuité de cette éducation douce et créent un lien encore plus fort.

Bien entendu, ces jeux sont également accessibles aux chiens extérieurs à notre club, sous certaines conditions et en fonction des places disponibles. Vous pouvez obtenir les renseignements et les modalités d'inscription sur le site ci-dessous, par téléphone, par e-mail, etc.

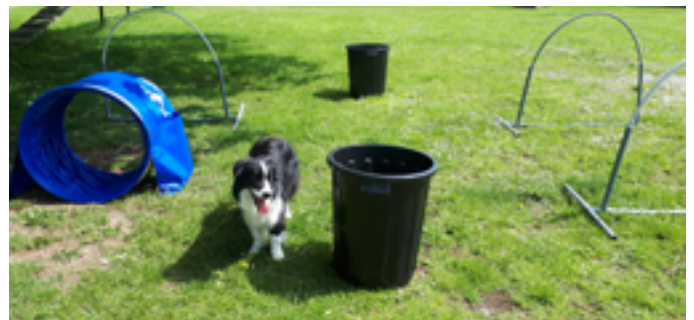
Diverses manifestations amusantes sont également organisées au cours de l'année pour nos membres, pour la plus grande joie des amateurs et de leurs compagnons.

Nous vous invitons à parcourir notre site/blog, qui vous donnera un aperçu de nos activités. Bonne lecture !

Vous êtes passionné(e) par le monde canin et avez du temps à donner (1 à 2 heures le dimanche matin, selon vos disponibilités) ? N'hésitez pas à rejoindre notre sympathique équipe.

Vous serez formé(e) à votre rythme, dans l'esprit du club « Éduquer sans dominer », avec des opportunités que vous ne pouvez imaginer.

Renseignez-vous !



Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith (Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)

28/9/2026
DE 13H00 À 17H00

ASILE & MIGRATION

Démêlons le vrai du faux!

QUESTIONS & RÉFLEXIONS

COMPRENDRE ENSEMBLE!

AVEC JULIETTE DUPONT
CHERCHEUSE ET SPÉCIALISTE
DES MIGRATIONS.

IDÉES REÇUES & RÉALITÉ!

ÉCHANGES & SOLIDARITÉ

HISTOIRES DE VIE & TÉMOIGNAGES

GRATUIT

À LA CANTELLERIE, 1 RUE DE LE RÉGENCE À BAELEN.

INSCRIPTION SOUHAITÉE-VANESSA: 0492/29.93.92

RF-Femmes en milieu rural rue Maurice Jaumain 15, 5330 Assesse.
RPM : Liège division Namur n° 0408.004.863

UPBW

INVITATION CORDIALE À
CÉLÉBRER LE TEMPS POUR
LA CRÉATION 2026



THÈME : « L'EAU VIVE »

La paroisse Saint Jean-Baptiste de Membach vous invite le
Dimanche 6 septembre à 10h, pour une messe pour la
création à la **chapelle de Fischbach**.
Rendez-vous à la Baraque Michel, 4845 Jalhay

La **Paroisse Saint-Paul Baelen** invite à :

LA MESSE ANNUELLE DE QUARTIER

Cette année, rendez-vous à **MEUSCHEMEN**,
le **dimanche 13 septembre à 10h**, à la **ferme Schillings**

Adresse : **Meuschemen - Baelen, 1**

Alors que nous poursuivons le cheminement ensemble pour
la Création, nous tenons à remercier toutes les personnes qui
soutiennent nos célébrations en plein air !

Café deuil

Ne reste pas seule face au deuil:
un moment, un lieu, des échanges...
un temps de rencontres

Quand on parvient à
mettre des mots sur son
deuil, on revient peu à peu
du côté des vivants

Chaque 2ème mardi du mois de 15h à 16h30
Au Pôle St Léonard à Welkenraedt (arrêt bus lignes 710 et 723)
Contacts : Claudine 0496.72.77.77 - claudinestass@hotmail.com
Maria 0479.87.25.39 - haveroma@outlook.be

Le Café Deuil a pour
vocation d'offrir un
espace de réconfort
et de sérénité à toutes
les personnes
souhaitant partager
leur expérience, briser
l'isolement et
échanger dans une
atmosphère
empreinte de
bienveillance.

Bien qu'initée par des membres de l'Unité Pastorale Baelen-Welkenraedt, le Café Deuil se veut
pleinement neutre, sans adhérence à une orientation religieuse, laïque ou autre. Si vous souhaitez
participer au Café Deuil, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, n'hésitez pas à
nous contacter, nous serons heureux de venir vous chercher.

L'équipe Café Deuil



RENCONTRE ENTRE LECTRICES, ENTRE LIGNES ET LIENS.

Un espace bienveillant pour partager
vos lectures, vos ressentis, vos idées
- qu'on lise beaucoup ou un peu,
qu'on vienne juste écouter ou débattre.

Dates :
30 juillet
3 septembre
5 novembre
10 décembre



Ouvert à toutes,
venez comme vous êtes, avec ou sans livre.

A la bibliothèque communale de Baelen
Rue de la Régence 1B
De 10h00 à 12 h00

Pour un moment d'échange, de découverte et de parole libre.

Inscription auprès de Vanessa, animatrice de l'ACRF au 0492/29.93.92





STAGE MULTISPORTS ÉDITION 2026

LA SIXIÈME ÉDITION DU STAGE MULTISPORTS FUT UNE NOUVELLE FOIS UN GRAND SUCCÈS. NOUS TENONS À REMERCIER LES NOMBREUX ENFANTS INSCRITS AINSI QUE LEURS PARENTS POUR LA CONFIANCE ÉTABLIE.

Merci aux clubs et associations sportives de la commune comme le TT Daltons Membach, la JBM Volleyball et Je Cours Pour Ma Forme pour leur initiation.

Votre enfant a pris goût et découvert un sport qui lui convient sur la commune ?

N'hésitez pas à demander des informations supplémentaires via notre page Facebook Stage Multisports Baelen. C'est toujours via cette page que les informations concernant le début des inscriptions pour le stage de juillet 2027 auront lieu.

On vous donne rendez-vous l'année prochaine.



